



PROCES - VERBAL

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tient au siège social, 12, rue Léon Laval, à Leudelange, lundi, le 30 avril 2012, est ouverte à 11.00 heures.

Monsieur Gaston SCHWERTZER, Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée.

Il constate qu'il résulte de la liste des présences que, sur les 23.955.084 actions représentant le capital social de 59.887.710 euros,

24.194 actions sont représentées par 15 actionnaires présents et

14.605.410 actions sont représentées par 11 mandataires, soit

14.629.604 actions au total, donnant droit à 14.629.604 voix,

ce qui représente 61,07 % du total des actions.

Les 878.788 actions propres n'ont pas participé au vote.

L'Assemblée générale choisit comme scrutateur M. Jo SANTINO.

Le Président désigne Monsieur Alain HUBERTY pour remplir les fonctions de secrétaire de l'Assemblée.

Le Président produit les avis de convocations publiés au Mémorial et au Luxemburger Wort en date du 30 mars 2012. Ceux-ci sont annexés au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Le Président constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à la loi et à l'article 26 des statuts.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés se sont conformés à l'article 27 des statuts et que l'Assemblée est valablement constituée.



Ces constatations faites, le Président passe à l'ordre du jour suivant :

1. Présentation des « Rapport de gestion social » et « Rapport de gestion consolidé » de l'exercice 2011
2. Présentation des rapports du Réviseur d'entreprises
3. Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2011
4. Affectation du résultat
5. Nominations statutaires
6. Décharge à donner aux administrateurs
7. Indemnités des administrateurs
8. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
9. Divers

Article 1

Lecture des "rapport de gestion" et "rapport consolidé de gestion" de l'exercice 2011

Le Président et Monsieur François TESCH présentent les "rapport de gestion" et "rapport consolidé de gestion" sur les opérations de la société pour l'exercice 2011.

Article 2

Lecture des rapports du réviseur d'entreprises

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Alain HUBERTY qui donne lecture des rapports du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2011.

Article 3

Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2011

Le Président communique les comptes sociaux et les comptes consolidés tels qu'ils ont été arrêtés en séance du Conseil d'administration du 29 mars 2012.

Le Président met au vote l'approbation des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2011.

Première résolution

L'Assemblée approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2011 qui clôturent avec un résultat de € 63,28 millions.

Ont voté pour :	14.629.604.....
Ont voté contre :	0.....
Se sont abstenus :	0.....



Le Président met au vote l'approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2011 qui affichent un résultat net consolidé de € 43,22 millions et un résultat net global consolidé de € 32,57 millions.

Ont voté pour :	14.629.604.....
Ont voté contre :	0.....
Se sont abstenus :	0.....

Article 4
Affectation du résultat

Le Président communique le projet d'affectation du résultat.

Le Président met au vote l'affectation du résultat.

Troisième résolution

Le Conseil propose à l'Assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2012 d'affecter le résultat net disponible de la manière suivante :

Aux actionnaires, au titre de dividende (23.955.084 – 871.288 = 23.083.796 actions x € 0,7502)	17.317.464
Dotation à la réserve légale	4.289
Dotation au poste « autres réserves »	65.954.406
Au report à nouveau	20.000.000
Total	<hr/> 103.276.159

Ont voté pour :	14.629.604.....
Ont voté contre :	0.....
Se sont abstenus :	0.....

Article 5 Nominations statutaires

5.1. Augmentation du nombre d'administrateurs

Sur proposition du Conseil d'administration, Le Président propose à l'Assemblée l'augmentation du nombre d'administrateurs de 9 à 10.

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte d'augmenter le nombre d'administrateurs de 9 à 10.

Ont voté pour :	14.629.604.....
Ont voté contre :	0.....
Se sont abstenus :	0.....

5.2. Nomination d'un nouvel administrateur

Sur proposition du Conseil d'administration, Le Président propose à l'Assemblée de nommer Madame Michèle DETAILLE comme administrateur non-exécutif et indépendant pour une période de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2015.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer Madame Michèle DETAILLE comme administrateur non-exécutif et indépendant pour une période de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2015.

Ont voté pour :	14.629.604.....
Ont voté contre :	0.....
Se sont abstenus :	0.....

5.3. Renouvellement des mandats des administrateurs sortants

Le Président constate que les mandats des administrateurs arrivent ce jour à expiration et propose à l'Assemblée sur proposition du Conseil d'administration le renouvellement des administrateurs par groupes et sur des durées variant de un à trois ans, comme suit :

- ✓ Messieurs Gaston Schwertzer, Pierre Drion, André Elvinger jusqu'en 2015
- ✓ Messieurs Frank Wagener, Ernst Wilhelm Contzen et Jo Santino jusqu'en 2014
- ✓ Messieurs François Tesch, François Gillet et Alain Huberty jusqu'en 2013



Sixième résolution

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Gaston SCHWERTZER, administrateur non-exécutif, pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2015

Ont voté pour :	14.629.604.....
Ont voté contre :	0.....
Se sont abstenus :	0.....

Septième résolution

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Pierre DRION, administrateur non-exécutif et indépendant, pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2015

Ont voté pour :	14.629.604.....
Ont voté contre :	0.....
Se sont abstenus :	0.....

Huitième résolution

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur André ELVINGER, administrateur non-exécutif, pour une durée de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2015

Ont voté pour :	14.629.604.....
Ont voté contre :	0.....
Se sont abstenus :	0.....

Neuvième résolution

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Frank WAGENER, administrateur non-exécutif, pour une durée de deux ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2014

Ont voté pour :	14.629.594.....
Ont voté contre :	0.....
Se sont abstenus :	10.....



Dixième résolution

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Ernst Wilhelm CONTZEN, administrateur non-exécutif et indépendant, pour une durée de deux ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2014

Ont voté pour :	14.629.604.....
Ont voté contre :	0.....
Se sont abstenus :	0.....

Onzième résolution

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Jo SANTINO, administrateur exécutif, pour une durée de deux ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2014

Ont voté pour :	14.629.604.....
Ont voté contre :	0.....
Se sont abstenus :	0.....

Douzième résolution

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur François TESCH, administrateur exécutif, pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2013

Ont voté pour :	14.629.604.....
Ont voté contre :	0.....
Se sont abstenus :	0.....

Treizième résolution

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur François GILLET, administrateur non-exécutif, pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2013

Ont voté pour :	14.629.604.....
Ont voté contre :	0.....
Se sont abstenus :	0.....



Quatorzième résolution

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Alain HUBERTY, administrateur exécutif, pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2013

Ont voté pour :	14.629.604.....
Ont voté contre :	0.....
Se sont abstenus :	0.....

5.4. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises

Le Président constate que le mandat du réviseur d'entreprises, la société DELOITTE S.A., arrive ce jour à expiration.

Sur proposition du Conseil, le Président propose à l'Assemblée de reconduire la société DELOITTE S.A. comme réviseur d'entreprises pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2013 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2012.

Quinzième résolution

L'Assemblée nomme la société DELOITTE S.A. comme réviseur d'entreprises pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2013.

Ont voté pour :	14.629.594.....
Ont voté contre :	0.....
Se sont abstenus :	10.....

Article 6

Décharge à donner aux administrateurs

Le Président prie l'Assemblée de se prononcer par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

Seizième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2011.

Ont voté pour :	14.629.604.....
Ont voté contre :	0.....
Se sont abstenus :	0.....

Article 7
Indemnités des administrateurs

Le Président propose à l'Assemblée de maintenir le montant des indemnités fixes annuelles à € 30.000 par administrateur et € 40.000 pour le Président, de maintenir le jeton de présence alloué aux administrateurs présents aux réunions du Conseil d'administration à € 1.000 par réunion, ainsi que le jeton de présence du Président à € 2.000. Le Président propose également de reconduire les jetons de présence des Comités spécialisés à € 1.500 par réunion pour ses membres, et à € 2.500 pour le Président.

Dix-septième résolution

Conformément à la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée décide de reconduire le montant de l'indemnité fixe des administrateurs à € 30.000 par réunion et € 40.000 pour le Président, de maintenir le jeton de présence alloué aux administrateurs à € 1.000 par séance ainsi que de reconduire le jeton de présence du Président à € 2.000. L'Assemblée décide également de reconduire les jetons de présence des Comités spécialisés à € 1.500 par réunion pour ses membres, et à € 2.500 pour le Président.

Ont voté pour :	14.629.604.....
Ont voté contre :	0.....
Se sont abstenus :	0.....

Article 8
Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 avril 2011, la Société avait été autorisée à acquérir ses propres actions dans les conditions fixées à l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le Conseil sollicite le renouvellement de l'autorisation de rachat des propres actions jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2013 et propose d'adopter les modalités de rachat suivantes :

- Le pair comptable des actions rachetées, y compris les actions que la Société aurait acquises antérieurement et qu'elle a toujours en portefeuille, ne pourra dépasser 20% du capital souscrit ;
- l'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires de 2013;
prix minimum par action: € 1
prix maximum par action: € 40
Les actions pourront être acquises soit par des achats en bourse, soit en bloc, soit de gré à gré au prix du marché en vigueur à ce moment-là ou à un prix inférieur.

Dix-huitième résolution



L'Assemblée autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi et approuve les modalités suivantes :

- Le pair comptable des actions rachetées, y compris les actions que la Société aurait acquises antérieurement et qu'elle a toujours en portefeuille, ne pourra dépasser 20% du capital souscrit ;
- l'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires de 2013;

prix minimum par action: € 1

prix maximum par action: € 40

Les actions pourront être acquises soit par des achats en bourse, soit en bloc, soit de gré à gré au prix du marché en vigueur à ce moment-là ou à un prix inférieur.

Ont voté pour :	14.629.604.....
Ont voté contre :	0.....
Se sont abstenus :	0.....

Article 9

Divers

Le bureau de l'Assemblée répond aux questions posées par les actionnaires telles que reprises en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 13.00 heures.

Leudelange, le 30 avril 2012

Signé Gaston SCHWERTZER
Le Président

Signé Jo SANTINO
Le Scrutateur

Signé Alain HUBERTY
Le Secrétaire